

# Termes de Référence pour l'Initiative de Développement Géospatiale des Caraïbes (CARIGEO)

## INTRODUCTION

1. Les présents Termes de Référence ont pour objet de fournir les lignes directrices qui orienteront la mise en œuvre et la gestion de l'Initiative de Développement Géospatiale des Caraïbes (CARIGEO). Ils décrivent le contexte et l'origine de l'Initiative, présentent un aperçu détaillé des objectifs et des résultats attendus, énumèrent les principales activités à entreprendre ainsi que les structures organisationnelles et de gestion jugées essentielles à la réussite de la mise en œuvre de l'initiative. Ces termes de référence prennent aussi en considération les hypothèses principales et les risques liés à cette initiative et présentent les détails des mécanismes de suivi et d'évaluation qui seront mis en place.

2. CARIGEO prévoit des activités multiphases et à volets multiples qui généreront un impact positif dans les secteurs social, économique et environnemental, pour l'ensemble des économies nationales. La stratégie consiste donc à concevoir, lancer et exécuter une série de projets de développement axés sur la technologie géospatiale dans le cadre de l'initiative CARIGEO, sujets à disponibilité de financement.

## PRINCIPES DIRECTEURS

3. Afin d'être efficaces, il est souhaitable que les principes directeurs soient incorporés dans les cadres opérationnels qui régissent la gestion de l'information géospatiale, et compris par tous les niveaux politiques et les parties prenantes. L'initiative CARIGEO a donc été conçue en tenant compte de [la Déclaration de principes de directeurs communs pour la gestion de l'information géographique](#) adoptée par le Comité d'experts sur l'UN-GGMI.

- **Collaboration et coordination** : Encourager les collaborations nationales, régionales et mondiales fondamentales pour faciliter l'amélioration du développement, de la gestion, de l'utilisation et de l'échange d'informations géospatiales, ainsi que l'intégration de données statistiques et d'autres informations, afin de créer de nouvelles connaissances et fournir des produits et services répondant aux besoins des bénéficiaires.
- **Utilisation et respect des normes géospatiales** : promouvoir le développement, le respect et l'utilisation de normes géospatiales et de technologies de géotraitement interopérables reconnues nationalement et internationalement.
- **Propriété et responsabilité** : Faciliter la confiance entre les créateurs, les fournisseurs et les utilisateurs de données géospatiales, générer une compréhension claire des données géospatiales grâce à la publication d'informations sur la propriété et les droits de propriété intellectuelle, les conditions d'accès et d'utilisation.
- **Transparence** : Identifier et mettre à disposition les sources et les processus utilisés pour créer et fournir les données géospatiales officielles.

- **Respect et confidentialité** : Faire preuve d'un haut niveau de responsabilité et de considération envers les parties prenantes dans la mise en œuvre des opérations. Une attention particulière doit être apportée à la protection de la confidentialité des informations géospatiales qui peuvent avoir un impact négatif pour les individus, les communautés et/ou les États membres. Les données personnelles doivent être particulièrement respectées et protégées.
- **Normes de service** : Mettre en œuvre les bonnes pratiques et les solutions pour la gestion de l'information géospatiale et viser l'excellence dans la fourniture de données et de services géospatiaux. Toutes les parties prenantes doivent se voir accorder un accès approprié à l'information et être traitées de manière équitable et égale.
- **Respect de la loi** : Respecter les lois, règlements, et pratiques administratives des États membres et territoires, ainsi que les lois et conventions nationales, éviter les conflits d'intérêts et informer les parties prenantes de ces lois et conventions qui régissent les opérations et y sont liées.

## CONTEXTE

4. CARIGEO représente un effort de collaboration entre le Comité régional du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale pour les Amériques (UN-GGIM Amériques), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (UN-CEPALC ou CEPAL), le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (GENUNG), les organismes publics des États membres et des territoires des Caraïbes, les organisations du secteur privé géospatial, les établissements universitaires et les représentants de la société civile qui cherchent à favoriser l'autonomie des pays et territoires des Caraïbes pour faire progresser l'utilisation et le partage d'information géospatiale, statistique et connexe afin d'appuyer l'amélioration de la prise de décisions pour un développement durable national et régional.

5. La plupart des pays et territoires des Caraïbes doivent composer avec un emplacement géographique, un espace terrestre limité et une dépendance économique à l'égard des marchés internationaux, facteurs qui exposent la région aux chocs liés aux bouleversements économiques, aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Ces chocs menacent la stabilité économique, la prospérité sociale et la durabilité environnementale des Caraïbes.

6. La transformation nationale et régionale des pays et territoires des Caraïbes peut être facilitée en utilisant une analyse des données empiriques et des sources de données existantes et inexploitées pour éclairer la prise de décision et la définition de politiques. Les informations géospatiales et les informations de localisation devraient fournir des éléments essentiels sur les infrastructures nationales et régionales et de l'économie du savoir; un plan de ce qui se passe sur le moment, les moyens d'intégrer des données auparavant disparates, y compris des données auparavant disparates, y compris des données statistiques et le potentiel d'une analyse éclairée et d'une réponse coordonnée à d'importants problèmes locaux, nationaux et régionaux, également du soutien de ces données pour le suivi des objectifs et des indicateurs de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

7. CARIGEO vise à propulser les Caraïbes vers l'avant et à les aider à réduire les disparités géospatiales. Cette initiative s'appuiera sur les acquis du «Projet de renforcement des infrastructures de données spatiales» dans les États membres et les territoires de l'Association des États des Caraïbes (Projet des Caraïbes) parrainé par le gouvernement du Mexique avec le soutien de l'Association des États des Caraïbes et de l'Université des Antilles, entre 2014 et 2018. À l'étape initiale du projet des Caraïbes, un

diagnostic préliminaire des infrastructures de données spatiales (IDS) a révélé que la plupart des pays présentaient des lacunes dans les domaines des accords et politiques de partage des données, des services de données, de la culture SDI, de l'éducation et de la formation. Grâce à la coopération technique, aux ateliers de renforcement des capacités et au parrainage d'équipements et de services des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre des SDI sur les plans national et régional. En outre, le Projet des Caraïbes a permis l'intégration et la participation active de 17 pays et territoires des Caraïbes aux travaux du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) et de son comité régional pour les Amériques UN-GGIM Amériques.

8. Les bénéficiaires du CARIGEO seront les agences nationales de cartographie et d'aménagement du territoire, les organismes géospatiaux nationaux ainsi que les organismes nationaux de statistique, qui seront appuyés par des partenaires internationaux et régionaux. L'environnement marin est également très pertinent dans le contexte des Caraïbes - la mise à profit des IDS marins et terrestres sera la clé du succès de cette initiative. Des exemples tels que l'Arctic Spatial Data Infrastructure (Arctic SDI) et l'Atlas marin des Caraïbes (<https://www.caribbeanmarineatlas.net/>) seront pris en compte pour fournir des orientations sur la réussite de la collaboration régionale avec le secteur maritime. L'Initiative intégrera également des cadres internationalement acceptés, y compris la résolution de l'Assemblée générale sur un cadre de référence géodésique mondial ([GGRF](#)) pour le développement durable, le [cadre intégré d'information géospatiale](#) (IGIF), le [cadre géospatial statistique mondial](#) (GSGF), la résolution I / 4 du GNUMEGN sur la normalisation nationale des noms géographiques et le [Cadre stratégique pour l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe](#) (E/RES/2018/14), afin d'assurer leur adéquation au contexte spécifique des Caraïbes et leur utilisation compte tenu des conditions présentes dans la région.

## **BUT, OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

### **But**

9. CARIGEO vise à améliorer et à renforcer les prises de décisions fondées sur des données probantes dans les Caraïbes. CARIGEO soutiendra la mise en œuvre de cadres nationaux intégrés d'information géospatiale et le développement et le renforcement des infrastructures de données spatiales (IDS), en appui à la gestion et au suivi des objectifs et cibles de développement durable dans les Caraïbes, de la planification et de la gestion des catastrophes ainsi que d'autres questions clés telles que le changement climatique et le développement économique. Ceci est conforme au mandat général d'UN-GGIM: Amériques tel que défini dans l'article 5 de ses statuts. Ces efforts s'appuieront sur les développements géospatiaux récents et en cours, tirant parti des compétences et des ressources autochtones, tout en explorant et utilisant une expertise technique et des ressources externes. L'objectif général est de garantir que cette initiative soit durable à long terme et ait un impact positif sur la vie des citoyens des États et territoires des Caraïbes.

### **OBJECTIFS**

10. L'objectif global de l'Initiative CARIGEO est d'accroître la résilience en renforçant la gestion de l'information géospatiale pour soutenir la prise de décisions en faveur de la réduction des risques de catastrophe, de l'action contre le changement climatique et du développement économique et durable.

11. Cet objectif sera atteint grâce :

- au renforcement de la gouvernance et des politiques de gestion des informations géospatiales,
- à la création d'ensembles de données et acquisition et développement d'outils d'aide à la décision,
- au renforcement de la collaboration et les partenariats,
- au développement des capacités, de la communication et de l'engagement pour améliorer les compétences des habitants dans la région.

***Objectifs de gouvernance et de politiques***

12. Apporter un soutien au renforcement des modèles de gouvernance nationale, du leadership et des dispositions institutionnelles, afin de créer un environnement coopératif de partage de données et générer une prise de conscience de la valeur de l'information géospatiale pour la prise de décision, en aidant les pays à :

- établir ou renforcer le conseil d'administration, les unités de coordination géospatiale et le modèle de gouvernance,
- développer davantage les stratégies nationales de gestion géospatiale,
- soutenir un plan d'action national pour la gestion de l'information géospatiale,
- établir un cadre de suivi et d'évaluation pour suivre les réalisations dans la mise en œuvre des stratégies nationales de gestion de l'information géospatiale,
- aider les pays à définir et à établir leurs cadres de gouvernance des données,
- encourager la création ou l'amélioration des principes de normalisation des noms géographiques nationaux, des procédures politiques et des organes.

***Objectifs des ensembles de données et des outils***

13. Fournir un soutien pour développer des ensembles de données géospatiales essentielles nationales et régionales qui répondent aux normes et spécifications de qualité nationales et régionales en :

- Soutenant et aidant à l'élaboration d'inventaires de données et d'informations géospatiales détenues par les institutions bénéficiaires afin de connaître l'étendue de ses fonds nationaux de données géospatiales,
- Soutenant et aidant à identifier les lacunes dans les données nationales,
- Soutenant et aidant la préparation de feuilles de route pour créer et / ou maintenir des ensembles de données géospatiales fondamentales,
- Formulant et mettant en œuvre des mécanismes durables pour découvrir, accéder, maintenir et utiliser des ensembles de données essentielles et d'autres données (c'est-à-dire des outils et des services),
- Accompagnant les pays dans la mise en œuvre des cadres géostatistiques nationaux,

- Identifier des applications et des outils spécifiques qui répondent aux besoins nationaux et / ou régionaux,
- Évaluer et recommander des options sur l'utilisation des données d'observation de la Terre (y compris les données satellitaires) pour répondre aux besoins régionaux dans les domaines de la gestion des ressources, de la gestion des écosystèmes, de la préparation aux catastrophes et d'autres applications pertinentes.

#### ***Objectifs de collaboration et de partenariat***

14. Élaborer des mécanismes de collaboration et des dispositions institutionnelles qui permettent aux parties prenantes d'utiliser des ensembles de données fondamentales et autres pour relever les défis sociétaux, notamment:

- Explorer les opportunités de collaboration avec différents secteurs dans la fourniture de produits et services adaptés aux besoins des utilisateurs régionaux, nationaux et locaux.
- Mettre en œuvre une approche de co-conception/co-développement pour le développement d'une base de connaissances adaptée à l'objectif, tout en garantissant l'appropriation et la prise de décision au niveau national.

#### ***Objectifs de développement de capacités, communauté et engagement***

15. Apporter le renforcement des capacités et le transfert de connaissances et le développement général des capacités nécessaires pour que les agences partenaires exploitent, améliorent et maintiennent toutes les données, outils et applications envisagés par cette initiative, notamment:

- Concevoir, évaluer et mettre en œuvre des stratégies pour renforcer les capacités humaines et technologiques nécessaires pour développer et maintenir des ensembles de données fondamentaux et autres pour chaque pays membres
- Concevoir et créer des stratégies et des plans de communication et d'engagement pour sensibiliser et sensibiliser les parties prenantes à l'importance de la gestion de l'information géospatiale pour le développement national durable
- Fournir le transfert de connaissances nécessaire pour concevoir, exploiter, améliorer et entretenir les plateformes technologiques régionales et nationales à mettre en œuvre
- Tenir tous les partenaires au courant des améliorations des TIC et des technologies géospatiales qui profitent au développement de la région

#### **Résultats attendus**

16. Les résultats attendus de cette initiative sont les suivants :

- Les décisions de développement et la formulation des politiques tirent davantage parti des informations géospatiales.
- Planification et coordination efficaces des ressources d'information géospatiale des gouvernements.

- Produits d'information qui sont alignés et soutiennent les priorités nationales telles que le développement durable, les rapports sur les ODD, l'administration en ligne, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe.
- Les données géospatiales sont partagées plus largement et plus ouvertement dans les Caraïbes..
- Les capacités de gestion et d'analyse des données sont améliorées dans toute la région.
- Un environnement coopératif de partage des données est adopté aux niveaux local, national et régional.
- Une communauté active de producteurs et d'utilisateurs de données géospatiales est établie.
- Des données géospatiales intégrées, à la portée et l'étendue accrue et faisant autorité, sont disponibles pour la prise de décision. Les données sont alignées sur les programmes de développement nationaux.
- Un financement accru est disponible pour la création et la mise à jour des ensembles de données géospatiales fondamentales.
- Des accords de collaboration et de coopération sur l'utilisation d'informations géospatiale au niveau régional sont créés.
- Adoption d'une législation nationale pour réglementer et promouvoir l'utilisation d'information géospatiale.
- Les pays ont un cadre pleinement fonctionnel basé sur des principes communs pour la normalisation nationale des noms géographiques, identifient l'emplacement et respectent la culture et le patrimoine associés. Ces noms sont facilement accessibles pour une utilisation nationale et internationale.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

17. Les activités proposées dans le cadre du CARIGEO ont été identifiées par le biais de consultations approfondies avec les agences nationales de la région des Caraïbes et les acteurs internationaux ayant une expérience et un intérêt dans la région. La consultation comprenait, notamment, les commentaires et les résultats obtenus lors d'un atelier sur les infrastructures de données spatiales (IDS) et la gestion de l'information géospatiale (GIG) des Caraïbes parrainé par la Fondation W.K. Kellogg, en co-organisation avec l'Institut National de Statistiques et de Géographie du Mexique (INEGI), Esri et l'Université nationale autonome du Mexique en octobre 2019. La stratégie globale a été enrichie par un examen de plusieurs évaluations régionales, y compris celles menées par le UN-GGIM Amériques, l'INEGI, la CEPALC et l'Université des Indes Occidentales (UWI en anglais).

Il est prévu que les lignes d'action suivantes constituent la base de CARIGEO :

- **Évaluation de la situation actuelle de la gestion nationale de l'information géospatiale face aux défis de la mise en œuvre du Cadre Intégré d'Information Géospatiale (CIIG)**  
Organiser des ateliers collaboratifs et interinstitutionnels pour établir un bilan de la situation actuelle et fournir des conseils et un soutien pour l'élaboration de feuilles de route géospatiales nationales et de plans d'action basés sur le Cadre Intégré d'Information Géospatiale

- **Développement d'ensembles de données géospatiales essentielles nationales et régionales**  
Mener des travaux pour identifier les ensembles de données essentielles à générer et aider les institutions nationales à définir, adopter et /ou respecter les normes de création ou d'acquisition de données, d'interopérabilité, de gestion et de contrôle de la qualité
- **Mise en œuvre de services SIG régionaux et nationaux en ligne pour améliorer le partage des données**  
Définir et établir un modèle architectural et des directives de mise en œuvre pour les TICs (technologies de l'information et de la communication), y compris le matériel, les logiciels, les exigences de connectivité et d'interopérabilité, en fonction des meilleures pratiques, des modèles d'utilisation des applications et des objectifs du projet. Cela inclut des propositions pour héberger des services, des API et des capacités de stockage, ainsi que des outils tels que des portails régionaux, des modèles de solutions qui peuvent être partagés et configurés en fonction des besoins de chaque pays, et des applications ciblées pour résoudre des problèmes clés tels que la surveillance des catastrophes.
- **Établir une stratégie régionale pour mieux connecter les données à la prise de décision**  
Travailler avec les acteurs nationaux et régionaux pour identifier les normes régionales et mondiales, les bonnes pratiques et utiliser des études de cas sur des ensembles de données essentielles pour produire des produits d'information qui intéressent les décideurs.
- **Réaliser une étude sur la politique d'information géospatiale : recommandations et bonnes pratiques**  
Cette étude contiendra des éléments qui informeront les acteurs et les décideurs politiques sur la gouvernance des données, les mécanismes de financement, les accords supranationaux et les protocoles d'accord, entre autres.
- **Renforcement des capacités, communication et implication**  
Dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action durables en matière de développement des capacités, de communication et d'implication, CARIGEO travaillera avec les acteurs pour définir et mettre en œuvre un ensemble d'ateliers et de manuels de formation basés sur des jeux de rôle afin d'augmenter les capacités humaines des institutions nationales dans chaque pays et territoire de la Caraïbe.

## **GOVERNANCE DE CARIGEO**

18. Le CARIGEO est destiné à soutenir la grande région des Caraïbes. L'équipe de gestion de l'initiative sera donc composée des acteurs concernés des pays et des organisations régionales et internationales de la région.

### **Conseil d'administration**

19. Le Conseil d'administration sera l'organe directeur du CARIGEO, présentera son rapport d'activités pendant les sessions annuelles de l'UN-GGIM Amériques - ou selon les besoins de l'initiative, et il sera composé des membres suivants :

1. Présidence : Présidence du UN-GGIM Amériques

2. Secrétariat technique : Représentation de la Division des Statistiques de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL)
3. Membres : représentations à définir
4. Deux experts en la matière : l'un provenant de la statistique et l'autre de la communauté géospatiale

### **Fonctions de la Présidence**

20. Les fonctions de la Présidence seront les suivantes :
  1. Représenter et diriger le Conseil d'administration de CARIGEO,
  2. Convoquer les réunions du Conseil d'administration, mandatant le Secrétariat technique pour ce faire,
  3. Préside les réunions du Conseil d'administration,
  4. Départage les votes en cas d'égalité lors des réunions du Conseil d'administration,
  5. Pendant les réunions, veille au bon respect de toutes les dispositions légales applicables, répartit le temps de parole, soumet les questions au vote et annonce les décisions,
  6. Prend les dispositions nécessaires avec les agences régionales et internationales compétentes pour assurer le financement requis pour les projets proposés dans le cadre de l'initiative CARIGEO,
  7. En cas d'absence temporaire de la Présidence de l'UN-GGIM Amériques, le Secrétariat Technique dirigera le fonctionnement de CARIGEO et le développement des activités.

### **Fonctions du Secrétariat Technique**

21. Les fonctions du Secrétariat Technique seront les suivantes :
  1. Faire rapport à la Présidence et au Conseil d'administration,
  2. Préparer les procès-verbaux des réunions et les soumettre à l'examen du Conseil d'administration,
  3. Convoquer les réunions du Conseil d'administration,
  4. Préparer et compiler, avec l'approbation de la Présidence, la documentation à transmettre aux acteurs de CARIGEO,
  5. Maintenir le répertoire de contacts des membres de CARIGEO à jour,
  6. Mettre en œuvre les actions de communication pouvant être assignées par la Présidence du Conseil d'administration,
  7. Organiser la documentation du Conseil d'administration,
  8. Gérer les questions administratives du Conseil d'administration,
  9. Recevoir et diffuser, au besoin, la documentation et les communications envoyées par les organisations internationales et régionales,
  10. Assister à toutes les réunions du Conseil d'administration. En cas d'absence, le Conseil d'administration peut désigner un suppléant au même niveau pour remplacer le Secrétariat Technique à toute réunion.



11. Préparer les ordres du jour et le matériel de réunion pour les réunions du Conseil d'administration,
12. Mettre en œuvre les actions qui peuvent être assignées par le Conseil d'administration en relation avec le Comité de Pilotage de Projets (CPP), principalement, suivre les activités et les programmes de celui-ci,
13. Gardez une trace des progrès de mise en œuvre de CARIGEO,
14. Exécuter les autres tâches qui pourraient être confiées par le Conseil d'administration, à condition que celles-ci soient en relation directe avec les objectifs de CARIGEO.

### **Fonctions et responsabilités des Membres**

22. Les fonctions et responsabilités des membres sont les suivantes :
  1. Assister à toutes les réunions du Conseil d'administration,
  2. Conseiller, coordonner et assurer le suivi des programmes, projets et autres activités connexes de CARIGEO,
  3. Préparer ou obtenir des rapports sur les activités dont ils ont la responsabilité et les soumettre au Conseil d'administration pour examen,
  4. Contribuer et soutenir la formation et les opérations de CARIGEO,
  5. Contribuer aux travaux des projets, en cas de besoin.

### **Fonctions et responsabilités des Experts**

23. Les fonctions et responsabilités des experts sont les suivantes :
  1. Assister aux réunions du Conseil d'administration, le cas échéant,
  2. Fournir des conseils techniques sur les programmes, projets et autres activités connexes de CARIGEO,
  3. Contribuer aux travaux des projets, en cas de besoin.

### **Comité de Pilotage de Projets (CPP)**

24. Un Comité de Pilotage de Projets (CPP) sera chargé de la conception, de la préparation et de la gestion des différents projets développés dans le cadre de CARIGEO. Le CPP travaillera en coordination et en collaboration avec des représentants, des acteurs engagés de l'intérieur et provenant de l'extérieur de la région et, éventuellement, des bailleurs de fonds, le cas échéant.
25. La composition du CPP sera déterminée projet par projet et aura une structure de base composée d'un chargé de projet, d'un fonctionnaire administratif et d'un spécialiste technique.
26. Les représentants siégeant au CPP seront approuvés par le Conseil d'administration et feront rapport à ce sujet. Le CCP identifiera les modalités de mise en œuvre et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les projets et assurer une bonne gestion des fonds, y compris les procédures de comptabilité, de contrôle financier et d'audit.

27. Le CCP affectera des sous-comités au projet, notamment :
- Finance
  - Administration
  - Relations publiques
  - Évaluations
  - Technique
28. Le CCP et ses divers sous-comités établiront des sessions de réunions statutaires. Ceux-ci comprendront :
- Réunions du CCP et de tous ses sous-comités lors de la session annuelle de l'UN-GGIM à New York,
  - Réunions statutaires mensuelles à distance jusqu'à établissement du projet, puis trimestrielles des sous-comités,
  - Le comité technique déterminera le calendrier des réunions en fonction des besoins du projet.

## **HYPOTHÈSES ET RISQUES**

29. Entreprendre le développement d'une initiative régionale aussi ambitieuse que CARIGEO impliquera certains risques et défis prévus tels que décrits dans cette section. L'initiative se base également sur des hypothèses liées aux attentes d'une communauté variée d'intervenants locaux, nationaux et régionaux et à la mesure dans laquelle l'initiative est alignée sur les besoins de ces différentes communautés.

### **Hypothèses**

30. L'initiative CARIGEO sera alignée avec, soutiendra et aura un impact positif sur les programmes de développement locaux, nationaux et régionaux.
31. L'initiative sera en mesure de garantir le financement de projets clés de CARIGEO.
32. Les institutions nationales de la région Caraïbe soutiendront, participeront et contribueront activement à l'initiative.
33. L'initiative contribuera à un plus grand partage, usage et analyse des données géospatiales dans la région pour une meilleure prise de décision.

### **Risques**

34. L'initiative vise à obtenir une participation significative des institutions cartographiques, statistiques et foncières des pays et territoires des Caraïbes, car elle a été formulée pour tenir compte de leurs besoins commerciaux et techniques. Cependant, il existe un risque que certaines institutions ne participent pas activement en raison de contraintes relatives aux capacités humaines ou technologiques. CARIGEO prévoit d'atténuer ce risque en recherchant un niveau de participation minimale des institutions confrontées à ce type de défis, afin d'améliorer le caractère inclusif et l'impact de l'initiative.

35. Le deuxième risque prévu est lié aux contraintes juridiques et politiques qui pourraient limiter le partage des données au sein de certaines institutions participantes. Il s'agit d'un risque inhérent aux initiatives qui prévoient une large participation de nombreuses institutions de différents secteurs. Pour atténuer ce risque, l'initiative travaillera en étroite collaboration avec les institutions nationales légalement mandatées pour diriger la coordination du partage des données sur la base des bonnes pratiques, des politiques et de la législation qui favorisent le partage des données reposant sur des schémas de sécurité solides et dans les cadres et réglementations institutionnels.

36. Le troisième risque prévu est le manque perçu ou apparent d'appropriation et d'engagement des acteurs envers l'initiative. Ce risque sera résolu en favorisant la participation des hauts fonctionnaires du gouvernement ainsi que les communautés locales à chaque étape de l'élaboration du projet.

37. Une approche de prévention des risques sera adoptée par l'initiative et suit un processus classique en cinq étapes, à savoir : identification des risques ; analyse de risque ; évaluation et classement des risques ; traitement des risques et réponse ; et suivi et examen des risques, pour faire face aux risques décrits ci-dessus.

## **SUIVI ET EVALUATION**

38. Le suivi et l'évaluation sont des éléments essentiels de tout programme réussi. Le suivi est un processus continu de collecte et d'analyse de données pour vérifier l'efficacité et l'efficacité d'un programme.

39. Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative CARIGEO seront suivis au moyen de réunions de gestion de projet, de rapports intermédiaires et de rapports finaux et d'une liste de produits concrets.

40. Des questionnaires périodiques tels que définies dans des plans de projet spécifiques seront appliqués pour s'assurer que les activités sont en bonne voie, que des jalons sont atteints et que les produits sont conformes aux plans convenus.

41. Les processus de suivi et d'évaluation seront gérés par un comité indépendant du CARIGEO (comprenant l'UN-GGIM Amériques, bailleurs de fonds et représentants de réseaux universitaires et privés).

42. Dans le cas de CARIGEO, pour chaque projet identifié pour la mise en œuvre, un ensemble d'indicateurs clés de performance (ICP), basés sur les objectifs et les activités du projet, sera défini. Ces ICP seront utilisés pour mesurer et suivre la mise en œuvre du projet.

43. Les ICP doivent inclure des questions telles que :

- Le groupe cible a-t-il été correctement atteint ?
- Le programme a-t-il été mis en œuvre efficacement ?
- Le programme a-t-il été mis en œuvre différemment à différents endroits - et si oui, pourquoi ?

44. Certains des ICP qui seront pris en compte pour être inclus dans le suivi des projets sont les suivants :

- Nombre et pourcentage d'institutions nationales participant activement à l'initiative
- Augmentation du nombre de géoportails dans la région

- Augmentation du nombre de nouveaux arrangements institutionnels mis en place pour soutenir le partage de données
- Amélioration de la disponibilité des données (quantité et qualité)
- Augmentation du nombre et du type d'utilisateurs de données
- Atteinte des jalons convenus et définis dans les projets CARIGEO individuels
- Participation aux réunions du Conseil d'Administration et autres comités CARIGEO et aux événements CARIGEO
- Participation dans UN-GGIM et UN-GGIM Amériques
- Autres mesures du retour sur investissement à définir dans les documents de projet